



# FOURS INFOS

Janvier 2022

**NUMERO DE PORTABLE DE LA MAIRIE**

En cas d'urgence et en dehors des heures  
d'ouverture de la Mairie, contactez-le :

**06.48.10.17.78**

## MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs, chères Foursiennes et chers Foursiens,

L'année 2021 s'est achevée alors que la crise sanitaire continue de perturber notre vie quotidienne et fait régner crainte et anxiété dans le monde.

Elle nous a empêché d'organiser le repas des anciens, de ce fait, un panier garni a été distribué à toutes les personnes de plus de 70 ans et pour Noël, un livre a été offert à chaque enfant de l'école.

Cette année encore il n'y aura pas de présentation des vœux à la population.

Le Conseil Municipal a tout d'abord une pensée pour les personnes qui nous ont quittés durant cette année et souhaite assurer leurs familles de notre soutien.

Malgré les contraintes, nous avons mené à terme les travaux concernant l'amélioration de la sécurité routière (vitesse limitée à 30km/h, radar pédagogique), l'embellissement du cimetière, la remise en état de l'intérieur de la salle des fêtes et comme chaque année les travaux de voiries.

Le projet de cheminement piétonnier et d'aménagement paysager est à l'étude et si nous obtenons les subventions de la part des institutions, les travaux seront réalisés en 2023.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village.

Bien que ce début d'année soit difficile, il faut se tourner vers l'avenir avec optimisme, aussi, avec l'espoir de vous retrouver en bonne santé, le conseil Municipal vous souhaite une bonne année 2022.

Respectez les gestes barrières, et surtout Prenez soin de vous !

### REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES



Vous êtes isolés ? Vous avez plus de 65 ans ? Vous êtes fragilisés par le handicap ? Votre commune vous invite à vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables.

En cas de risques exceptionnels ou d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid...), ce dispositif permet à la commune d'assurer un suivi des personnes fragiles et isolées en les contactant régulièrement pour offrir une écoute, s'assurer que tout va bien et déclencher une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux si nécessaire.

L'inscription peut être réalisée par l'intéressé(e) ou par un tiers (représentant légal, parent, médecin, ami...) en complétant la fiche de recensement dédiée et disponible sur simple demande dans votre mairie ou auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

### CADEAUX AUX PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS



En raison de la crise sanitaire, le repas de fin d'année pour nos plus de 70 ans n'a pu avoir lieu, en remplacement, le conseil municipal a décidé de réaliser des coffrets festifs comprenant du foie gras, pain d'épice et chutney, confit, vin liquoreux, ballotins de chocolat...

Le tout a été confectionné à la mairie et distribué aux bénéficiaires concernés avant les fêtes.

## DEMANDE D'AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE

*Déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...*

**Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager, vous devez faire une demande d'autorisation d'urbanisme.**

*Particuliers ou professionnels, vous pouvez faire le dépôt de votre demande en ligne grâce au téléservice gratuit ouvert à tous.*

*Ce téléservice gratuit et ouvert à tous permet de déposer toutes vos demandes d'urbanisme sous forme numérique : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...*

*Il vous suffit pour cela de créer votre compte en ligne à l'adresse ci-dessous et de remplir le formulaire en suivant les consignes. Attention, les fichiers joints doivent être déposés au format PDF.*

*Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme :*

17. Créer votre compte
18. Remplir le formulaire en ligne
19. Joindre les documents numériques du dossier au format PDF
20. Valider votre dossier et l'envoyer

<https://guichetunique.geosphere.fr/estuaire>

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

Cette année, il y aura deux élections :

- les Présidentielles : les Dimanches 10 et 24 Avril
- les Législatives : les Dimanches 12 et 19 Juin

Suite à la refonte des listes électorales qui aura lieu au mois de mars, une nouvelle carte d'électeur vous sera envoyée par la poste.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 04 mars 2022.

## VOL DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

Le panneau d'entrée de Fours (dans le sens Eyrans-Fours) et le panneau indiquant le « chemin de Brunet » ont été dérobés dans la nuit du 18 au 19 décembre 2021.



## ABANDON D'ORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE



Une nouvelle fois, des individus ont jeté des matériaux (bois, verre...) sur le chemin communal de la Palue.

Des déchets Mcdo ont été également trouvés le long de la route de Canteloup à la sortie de Fours en allant vers Saint Androny.



## NOUVEAUX ARRIVANTS

M. et Mme VIÉLET

M. BRUN et Mme JOUBERT

M. COUNIL Rémy

M. ROUSSEAU et Mme POTIER

M. ALIPOFF et Mme ABANZAS

M. HOREAUD et Mme MALUNGO

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

M. LIRZIN Jean Marie, 96 ans (14/12/2021)

Mme FERNANDEZ Marie Bernadette, 66 ans (21/12/2021)

M. AUDUTEAU Jean, 86 ans (30/12/2021)

Mme PETITEAUX Simone, 76 ans (06/01/2022)

## ILS SONT NÉS EN 2021

ROUSSEAU Arya (18/02/2021)

ALIPOFF Tiago (13/06/2021)

**OUVRONS L'OEIL**



## PETITE HISTOIRE DE FOURS

Cette petite commune a un nom d'origine incertaine. Vers le XIV<sup>e</sup>, elle s'appelait Sanctus Martinus de Forntz. Fours paraît être une abréviation du vieux français fourès (Forêt). Identique au Languedocien forez, mais ce nom rappelle-t-il tout simplement des fours à cuire le pain ou le nom de famille ?

Le village de Fours a une superficie de 464ha, se situe à 6 Km au Nord-Nord-Est de BLAYE, et est entouré de St Androny, Eyrans, Mazion, St-Seurin, St-Genès et enfin, borde la Gironde par l'ouest. Sa population était de 331 habitants en 1900 au Bourg et, dans les villages importants de Brunet, Canteloup, Hocquelet, Lafon, Le Peuil.

Comme la commune était petite et peu fortunée, les écoles au XIX<sup>e</sup> ne se trouvaient pas au Bourg. Les garçons allaient chez l'instituteur de Mazion et les filles chez l'institutrice de St-Seurin. Le curé, lui aussi, venait de St-Genès, et desservait la Paroisse dont l'église est ancienne de style roman Saintongais.

Vers le XVII<sup>e</sup> ou plus avant, une fontaine-ruisseau, proche de l'église, dédiée à St-BLAISE, fête du village le 3 Février, était l'objet d'un pèlerinage annuel et couru de tout le pays. La fontaine était bénite par le Curé en grande pompe et la légende disait que l'eau miraculeuse guérissait les « Maux de Gorge ». La cérémonie se perd vers 1960.

La seule demeure intéressante, ancienne maison noble, était les Chaumes, parmi les premières propriétés de Fours.

A la fin du XIX<sup>e</sup>, la commune avait 300ha de vignes, 110 de près et 25 ha de terres labourables. Plus de 35 propriétaires vigneron, dont 16 classés en crus et 5 propriétés en 1<sup>er</sup> cru bourgeois. Le Domaine des Chaumes et celui des Arnaud produisaient plus de 120 tonneaux dans ses deux vignobles du Bourg et de la Girouette. Les artisans et les commerces à Fours étaient rares, seules au début et pendant le XX<sup>e</sup>, deux épiceries proches existaient, tenues par deux belles-sœurs.



Fours : une vue générale



Fours : une vue sur la Mairie et le haut du bourg

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi** : 14h00-17h30

**Mardi** : 8h30-12h30 / 14h00-18h00

**Mercredi** : 8h30-12h00

**Jedi** : 8h00-12h00 / 14h00-16h30

**Vendredi** : 8h00-12h30 / 14h00-16h00

## COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Téléphone : 05 57 42 83 66

Mail : [mairiedefours1@orange.fr](mailto:mairiedefours1@orange.fr)

Adresse : 25 route de Canteloup 33390 FOURS

## COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

Téléphone : 05 57 42 02 10